

Pacte Forêt-Z

Projet d'adaptation au changement climatique par la concertation dans les territoires Forêt-Z



Avec le soutien financé de :



UNE DÉMARCHE COLLECTIVE POUR L'ADAPTATION DES FORÊTS DU LIVRAVOIS-FOREZ FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le « Projet d'Adaptation au changement climatique par la Concertation dans les Territoires Forêt-Z » (PACTE Forêt-z) est un processus expérimental de dialogue territorial. Il vise à associer les parties prenantes du territoire dans la prise en compte des effets du changement climatique sur les forêts et paysages et à intégrer les enjeux du territoire et faciliter la cohabitation des différents usages en forêt.

PACTE Forêt-z a été retenu dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt de la DRAAF.

Il est piloté par un consortium de neuf membres, composé de représentants de collectivités locales, d'acteurs économiques de la filière forêt-bois, d'acteurs représentant les propriétaires forestiers et d'acteurs associatifs du domaine de l'environnement :

- Communauté de Communes Ambert Livradois-Forez,
- Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne,
- syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Livradois -Forez,
- Office National des Forêts,
- UCF (Union des Coopératives forestières),
- Centre Régional de la Propriété Forestière,
- Union Régionale des Associations de Communes Forestières AURA,
- LPO Auvergne-Rhône-Alpes,
- France Nature Environnement.

LE DIALOGUE TERRITORIAL, UN LEVIER DE COMPRÉHENSION ET D'ACTION

Le territoire, à travers la diversité de ses organismes, mais aussi grâce à l'implication de ses habitants, s'est pleinement saisi de l'opportunité offerte par le dialogue territorial « **PACTE Forêt Z** » pour réfléchir collectivement à l'adaptation des pratiques et usages, des conditions de gestion et des équilibres face au changement climatique qui touche les forêts. Cette démarche a permis une montée en compétences collective sur le rôle essentiel que joue la forêt dans l'équilibre et la vitalité du Livradois-Forez.

Toutefois, tout au long de la démarche, il est apparu que la question du changement climatique n'a pas toujours trouvé toute sa place dans les échanges. La méthode employée, centrée sur les besoins et attentes du territoire, a parfois atténué la mise en lien explicite entre ces enjeux et ceux du climat. Par ailleurs, le lien avec le programme CISyFE n'a pas émergé avec la clarté initialement souhaitée.

Ces constats n'enlèvent rien à la richesse du processus engagé, qui a permis de renforcer la connaissance collective du territoire forestier. En effet, si la forêt est essentiellement privée et porte une filière bois qui fait vivre le tissu économique local, le processus a permis de mettre en lumière, puis de (re)définir, la place centrale qu'occupe la forêt dans l'aménagement du territoire, dans son identité, son attractivité, son cadre de vie et ses paysages.

Le dialogue a également permis de **poser et de comprendre les besoins de chacun**, d'**identifier les points de convergence** tout en **mettant en mots les désaccords persistants**, dans un esprit d'écoute et de respect mutuel. Ce dialogue constitue un **socle pour une collaboration solide**.

UN PACTE POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION DU TERRITOIRE DANS LE CADRE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE POUR DES FORÊTS VIVANTES, FONCTIONNELLES ET PRODUCTIVES

Au fil des échanges, le dialogue instauré entre les neuf structures membres du consortium s'est révélé particulièrement riche et constructif. Fortes de ce constat et conscientes de la valeur de cette **dynamique collective**, ces structures se sont accordées, **au travers du PACTE présenté ci-dessous**, sur la nécessité de **poursuivre ce dialogue dans la durée**, notamment à travers l'organisation d'une réunion annuelle dédiée au suivi et à la poursuite de cette réflexion commune.

LES ORIENTATIONS ET ACTIONS ISSUES DE LA CONCERTATION

A chaque temps d'ateliers, les paroles et les productions des participants ont été recueillies. **Toutes ces informations ont permis de dessiner une vision pour notre territoire forestier de demain.** Cette vision n'est pas un consensus, mais le reflet des différents apports des participants. Ensuite, les neufs partenaires du consortium à l'origine de la démarche se sont à leur tour concertés pour **transformer ce travail en orientations communes**. Cela donne lieu à un **pacte pour accompagner la transition du territoire dans le cadre du changement climatique pour des forêts vivantes, fonctionnelles et productives**.

Structuré selon les 3 grandes thématiques ayant émergé de la concertation, le présent pacte, signé par les partenaires à l'origine de la concertation, permet de présenter les axes d'actions retenues par les partenaires pour leur collaboration dans les années à venir et d'établir des bonnes pratiques auxquelles peuvent souscrire d'autres acteurs en se joignant au pacte.

LES ENGAGEMENTS DES MEMBRES DU CONSORTIUM

1. Reconnaître et valoriser la concertation

Pour les membres du consortium, la signature de ce Pacte est **l'engagement de reconnaître la valeur des contributions des participants** aux ateliers de la concertation du Pacte Forêt-Z. En tant que membres du comité de pilotage de la démarche, les membres apportent des réponses aux participants, par les différentes actions du présent pacte. Les membres s'engagent donc à rester fidèles à ses principes. Les membres veilleront à sa compatibilité avec la charte du Parc naturel régional Livradois-Forez et avec la charte forestière de territoire d'Ambert Livradois-Forez.

2. Promouvoir le Pacte et fédérer les acteurs

En signant ce Pacte, les membres s'engagent à le valoriser dans leurs structures et dans leurs événements. Promouvoir le présent Pacte, c'est fédérer les acteurs locaux et les faire adhérer à celui-ci. L'appartenance à la dynamique du Pacte pourra prendre d'une communication conjointe des structures partenaires.

3. Pérenniser le dialogue et le suivi collectif

Les membres du consortium s'engagent à maintenir la dynamique de dialogue, en participant à des échanges d'expérience entre les acteurs du territoire. Un tableau de retour d'expérience sera alimenté afin de les capitaliser, d'une manière simple et frugale.

Afin de nourrir le dialogue entre les membres, ce pacte instaure la tenue d'un comité de suivi annuel entre les membres du consortium porteur du projet.

Conscients qu'il n'y a pas consensus aujourd'hui sur tous les points, les signataires du Pacte s'engagent néanmoins à poursuivre les échanges par le dialogue, pour avancer dans l'adaptation des pratiques en gardant en ligne de mire ce qui a émergé de la concertation.

UN PACTE OUVERT À TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Ce pacte vise l'implication des acteurs locaux : associations de propriétaires sylviculteurs, associations d'usagers, élus... Par leur signature, les acteurs s'engagent à suivre et à promouvoir les bonnes pratiques. **Il est donc possible pour chacun, structure ou particulier, d'adhérer à ce pacte** lors de sa signature collective le 17 novembre 2025 ou *a posteriori*.

THÈME 1

DES FORÊTS EN TRANSITION DANS LE CONTEXTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE : ACCOMPAGNEMENT AUX ÉVOLUTIONS DE PRATIQUES DE GESTION

Orientation 1.1 : Des peuplements et forêts plus diversifiés

Les partenaires s'accordent sur :

- Faire connaître les outils aides à la décision existantes et développer de nouveaux outils pour accompagner les propriétaires et gestionnaires forestiers et leur permettre de choisir l'itinéraire de gestion en connaissance de cause ;
- Encourager les modes de gestion favorisant la diversité forestière avec une prise en compte des enjeux multifonctionnels ;
- Expérimenter et étudier les possibilités d'itinéraires de gestion adaptatifs en s'appuyant sur le partage de connaissances avec un dialogue multi-acteurs ;
- Évaluer et objectiver à la fois la représentation, la répartition et l'évolution des types de forêts et peuplements sur le territoire pour mieux dialoguer ;
- Raisonner les coupes rases en s'appuyant sur des diagnostics sanitaires et sylvicoles complets ;
- Favoriser la valorisation économique d'autres essences que les résineux.

Les pistes d'actions envisagées en ce sens sont les suivantes :

1. Proposer des temps d'échange pour outiller les propriétaires et leur permettre de se poser les bonnes questions pour adapter leurs forêts au changement climatique ;
2. Encourager la réalisation de diagnostics sylvicoles complets ;
3. S'appuyer sur des parcelles vitrines, dont celles du programme CISyFE, qui valorisent les expérimentations locales.

La discussion est toujours ouverte sur les points suivants, et les partenaires s'engagent à poursuivre le dialogue :

Les partenaires s'entendent sur l'importance de diminuer les cas de recours à la coupe rase mais :

- De nombreux participants et membres du consortium estiment qu'elle est à limiter aux cas d'impasse sylvicole (acte qui s'impose par le contexte, notamment climatique), d'autres estiment qu'il s'agit d'un acte de gestion courante. Par ailleurs, la notion d'impasse sylvicole est également sujette à discussions.
- Les membres du consortium ne s'accordent pas sur la nécessité d'éviter les ruptures brutales dans le paysage par la réduction du recours à la coupe rase. Ils s'accordent néanmoins sur l'importance de favoriser les coupes progressives.

Les partenaires s'accordent sur la nécessité de diversifier les forêts. Les désaccords persistent sur :

- la part de diversification des essences
- le type de diversification (depuis celles s'appuyant sur les essences autochtones et les dynamiques naturelles jusqu'aux programmes d'intégration d'essences allochtone nouvelles) Les modalités pour aller vers cette diversification (plantation en plein versus introduction par enrichissement).

Orientation 1.2 : Des modalités et pratiques de gestion qui préservent les sols et la richesse des écosystèmes forestiers

Les partenaires s'accordent sur :

- Favoriser des pratiques d'exploitation forestière qui préservent les sols ;
- Optimiser l'organisation des chantiers pour plus de marges de manœuvre sur les modalités de réalisation ;
- Encourager des pratiques de gestion intégrant la préservation de la richesse de l'écosystème forestier, dont la libre évolution volontaire (non-intervention choisie) ;
- Étudier pour mieux connaître l'intérêt économique des services rendus par la nature et mieux en tenir compte dans les décisions de gestion ;
- Favoriser la création d'espaces de transition entre forêts et milieux ouverts, notamment de lisières étagées.

Les pistes d'actions envisagées en ce sens sont les suivantes :

1. Renforcer les actions existantes en matière de formation / information des propriétaires et gestionnaires forestiers, ainsi que des entrepreneurs de travaux forestiers, en incluant les items précédemment cités ;
2. Faire connaître et former aux outils existants permettant une meilleure prise en compte de la biodiversité dans la gestion et l'exploitation forestière ([IBP](#), [Biodiv'AuRA](#), [ForêtVAL](#)...) ;
3. Promouvoir les systèmes de certification forestière ayant des exigences en matière de préservation des sols et de la biodiversité ;
4. Pérenniser la mise en œuvre d'une gestion de qualité par la promotion des métiers pour favoriser l'installation d'entrepreneurs de travaux forestiers, sensibilisés, sur le territoire.

Orientation 1.3 : Plus de propriétaires mobilisés et actifs pour la gestion de leur forêt

Les partenaires s'accordent sur l'importance de :

- Favoriser le regroupement de propriétaires pour une mise en gestion commune ;
- Favoriser la mise en gestion des parcelles délaissées ;
- Donner une place à la libre évolution comme choix de gestion (réservoir de biodiversité).

Les pistes d'actions envisagées en ce sens sont les suivantes :

1. Promouvoir les structures de regroupement permettant la rédaction et la mise en œuvre d'un document de gestion commun entre propriétaires privés (regroupement en ASLGF, en coopérative, en groupement forestier, etc.) et accompagner leur émergence ;
2. Promouvoir les documents de gestion durable ;
3. Promouvoir et faire connaître les outils existants pour la vente et l'acquisition de parcelles.

LES BONNES PRATIQUES - THÈME 1

Privilégier des modes de gestion souples et adaptables

- S'adapter aux évolutions climatiques, écologiques et économiques en gardant une diversité de choix possibles.
- Expérimenter et partager les retours d'expérience pour nourrir une gestion forestière en transition.

Renforcer la résilience écologique et la biodiversité

- Favoriser les scénarios sylvicoles impliquant une diversification des essences
- S'appuyer sur une observation fine du milieu pour adapter les itinéraires de gestion.
- Conserver des arbres morts, des vieux bois et des arbres "habitats" pour favoriser la biodiversité.
- Rappeler l'importance de l'enjeu du renouvellement forestier dans le contexte du changement climatique.

Diversifier les essences et les structures

- Favoriser un mélange d'essences, notamment feuillus, et choisir des essences adaptées à la station.
- S'appuyer sur les dynamiques naturelles (régénération naturelle) autant que possible, y compris dans les secteurs dominés par les résineux.
- Encourager l'introduction raisonnée d'essences plus résistantes au changement climatique, en appui aux espèces locales, en s'appuyant sur des diagnostics complets.
- Valoriser les structures forestières complexes.

Améliorer la qualité paysagère des forêts

- Créer des espaces de transition, des clairières, des lisières naturelles et des zones plus lumineuses.
- Offrir des forêts plus accueillantes, diversifiées, moins monoformes, au bénéfice des habitants, des promeneurs et de la biodiversité.

THÈME 2 - EVOLUTION DES USAGES ET RENFORCEMENT DU DIALOGUE MULTI-ACTEURS POUR DES FORÊTS MULTIFONCTIONNELLES, ROBUSTES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ACCUEILLANTES DANS LE RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ.

Orientation 2.1 : Des usages de loisir qui respectent les forêts et écosystèmes pour des forêts qui restent accueillantes et des usages respectueux de la propriété privée

Les partenaires s'accordent sur l'importance de :

- Définir des règles de bonne conduite et d'usages en forêt et les faire connaître ;
- Informer les usagers sur les coupes et travaux forestiers en cours dans une forêt ;
- D'impliquer les usagers dans la préservation de l'environnement et leur permettre de s'impliquer en ce sens.

Les pistes d'actions envisagées en ce sens sont les suivantes :

- S'appuyer sur des supports pédagogiques tels que les panneaux pour expliquer les coupes et travaux en forêt.
- **Renforcer** les actions de sensibilisation (dans les écoles, auprès des associations d'usagers...) en y intégrant les principes fédérateurs du Pacte.

Orientation 2.2 : Des pratiques de gestion et des chantiers qui respectent les usages et aménagements

Les partenaires s'accordent sur l'importance de :

- Prévenir la dégradation des chemins lors des chantiers forestiers et favoriser leur remise en état pour garantir leur praticabilité ;
- Développer des schémas de dessertes prenant en compte l'ensemble des fonctionnalités de la forêt.
- Préserver les aménagements et la signalétique liés à la randonnée et autres usages récréatifs reconnus.

Les pistes d'actions envisagées en ce sens sont les suivantes :

- 1- Travailler au dialogue entre propriétaires, gestionnaires de voiries, usagers et acteurs de la filière
- 2- Intégrer les enjeux liés aux chemins de randonnées et autres itinéraires qualifiés et balisés dans le Mode'Op.

Orientation 2.3 : Des opportunités d'échanges et dialogue pour mieux se comprendre mutuellement, et accompagner les transitions de pratiques et usages, dans ce contexte de changement climatique

Les partenaires s'accordent sur l'importance de :

- Favoriser l'échange, l'interconnaissance et le dialogue pour mieux se comprendre ;
- Poursuivre le dialogue sur les évolutions de pratiques et d'usages dans le contexte d'évolution climatique et de transition ;
- Organiser collectivement la gestion des risques liés aux évolutions climatiques.

Les pistes d'actions envisagées en ce sens sont les suivantes :

- 1- Donner les clefs de compréhension des choix de gestion, informer sur les différents types de forêt et faire connaître la filière.
- 2- S'appuyer sur des rencontres multi-acteurs en y intégrant les principes fédérateurs du Pacte ; favoriser les croisements de regard et faire découvrir d'autres expériences d'usage (« Vis ma vie de... »).
- 3- Se concerter autour de la gestion des risques induits par le changement climatique en lien avec la fréquentation en forêt, tenant compte de la responsabilité des propriétaires. Exemples : incendie, chutes d'arbres...

LES BONNES PRATIQUES DU THÈME 2

Préserver les sols forestiers et la desserte forestière

- Prévenir les risques de déversement de carburants, huiles, ou autres polluants.
- Limiter la circulation des engins aux cloisonnements pour ne pas tasser les sols.
- Adapter les périodes et moyens techniques de mise en œuvre des travaux à la fragilité des sols pour limiter l'érosion et le compactage.
- Éviter le passage d'engins motorisés dans ou à proximité immédiate des zones humides pour ne pas compacter les sols ni perturber les milieux. Utiliser des techniques de débardage adaptées pour minimiser l'impact.
- En cas de dégradation, remettre en état les voiries.
- Pour les usages de loisirs, rester sur les sentiers balisés et chemins publics pour protéger le sol, limiter l'érosion, préserver les habitats naturels et respecter la propriété privée et publique.

Respecter la flore, la faune et leurs habitats

- Éviter les opérations forestières dans les zones identifiées comme à forts enjeux environnementaux (nidification, reproduction, etc.) durant la période critique. Signaler la présence de nid ou espèce remarquable.
- Maintenir ou restaurer la végétation arborée le long des berges pour assurer l'ombrage, la stabilité des sols, et la qualité de l'eau.
- Respecter les interdictions d'allumer du feu en forêt.
- Respecter la réglementation s'appliquant aux espaces forestiers (interdiction de cueillir des plantes protégées, dépôts sauvages, cueillettes abusives de champignons).

Assurer la sécurité des usagers

- Installer une signalisation claire et visible pour annoncer la présence d'un chantier ou d'opérations en cours.
- Porter une attention particulière aux sentiers de randonnées balisés en informant des chantiers forestiers pouvant les impacter (anticipation de fermeture et information des utilisateurs).
- Essayer autant que possible de signaler les fermetures de sentiers, chemins de randonnée, pistes cyclables ou accès publics et veiller à la continuité des balisages en informant les organismes compétents en cas de rupture.
- Rester à distance des chantiers forestiers, ne pas interférer avec les opérations en cours, pour garantir la sécurité de tous.
- Ne pas escalader les piles de bois.
- Ne pas stationner sur les places de dépôts ou en bordures de chemins forestiers.
- Respecter les forestiers et le matériel forestier en place.

THÈME 3 : PLACE ET CONTRIBUTION DES FORÊTS AUX DYNAMIQUES DU TERRITOIRE DANS CE CONTEXTE ÉVOLUTIF

Orientation 3.1. : Une contribution des espaces forestiers aux paysages du territoire avec une vigilance à l'équilibre entre les grands types de milieux et activités

Les partenaires s'accordent sur l'importance de :

- Poursuivre le dialogue, assumer les conflits qui peuvent émerger et assumer les controverses ;
- Envisager une évolution « agricole » dans sa diversité (agroforesterie, sylvopastoralisme...) sur certains secteurs forestiers peu productifs ;
- Étudier le levier des paiements pour service écosystémique.

Les pistes d'actions envisagées en ce sens sont les suivantes :

1. Favoriser une bonne prise en compte du changement climatique dans les documents d'aménagement du territoire.
2. Favoriser l'implication des habitants sur les outils de consultation locaux (enquêtes publiques...).

Orientation 3.2 : Une contribution des forêts à la dynamique économique et à l'attractivité du territoire

Les partenaires s'accordent sur l'importance de :

- Valoriser les événements fédérateurs autour de la forêt du Livradois-Forez et de sa filière auprès d'un public large ;
- Affirmer le rôle des forêts dans l'identité et l'économie du territoire (filiale bois, tourisme, attractivité territoriale) et faire du Livradois-Forez une destination de pleine nature basée sur la forêt.

Les pistes d'actions envisagées en ce sens sont les suivantes :

1. Mettre en valeur les acteurs de la filière forêt-bois dans les événements du territoire (y compris les associations locales de propriétaires sylviculteurs) et valoriser la forêt comme faisant partie de l'identité du territoire.
2. Promouvoir le Pacte dans les événements du territoire ;
3. Avoir une stratégie de communication autour du Pacte pour en faire perdurer la dynamique et caractériser les actions dans la continuité de ce projet.

La discussion est toujours ouverte sur le point suivant (pas de consensus à ce stade) :

- Les partenaires ne s'accordent pas sur l'intérêt d'intégrer la forêt dans les documents d'urbanisme du territoire (PLU(i), SCOT..).

Orientation 3.3 : Une filière forêt-bois qui amène de la valeur ajoutée sur le territoire

Les partenaires s'accordent sur l'importance de :

- Valoriser tous les métiers, y compris manuels, de la forêt et de sa filière ;
- Chiffrer et qualifier le manque de main d'œuvre ;
- Favoriser la rémunération de la qualité ;
- Sensibiliser, valoriser et faire connaître la chaîne de valeur des bois et de ses métiers ;
- Cartographier et faire connaître les unités de transformation sur le territoire ;
- Développer la filière aval sur la transformation du sapin et des feuillus ;
- Mieux trier les bois lors des chantiers pour optimiser la valorisation de la qualité.

Les pistes d'actions envisagées en ce sens sont les suivantes :

1. Favoriser le circuit court en renforçant le maillage de scieries et la complémentarité entre scieries industrielles et de services sur le territoire ;

UN PACTE POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION DU TERRITOIRE DANS LE CADRE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE POUR DES FORÊTS VIVANTES, FONCTIONNELLES ET PRODUCTIVES

2. Favoriser l'installation de nouveaux entrepreneurs, notamment pour la reprise de scieries et pour le développement des activités de travaux forestiers, et promouvoir les métiers auprès des établissements d'éducation et de formation, en lien notamment avec le manque de bûcheron skidder.
3. Promouvoir et développer l'outil Bois des Territoires du Massif Central (BTMC) ;
4. Promouvoir la marque territoriale « Livradois-Foréz » auprès des entreprises de transformation du bois.

LES BONNES PRATIQUES - THÈME 3

Reconnaître la forêt comme un atout territorial majeur

- Valoriser la place de la forêt dans l'identité du territoire, son histoire, son économie, ses paysages, sa culture.
- Promouvoir les forêts comme des espaces vivants, multifonctionnels, accueillants et dynamiques.

Soutenir une économie locale fondée sur la ressource bois

- Promouvoir une gestion, une exploitation et une transformation durables, locales et responsables des forêts.
- Favoriser la transformation locale du bois et les circuits courts dans la construction, l'artisanat, l'énergie ou l'aménagement.
- Encourager les emplois durables et qualifiés dans la filière forêt-bois, depuis la sylviculture jusqu'à la transformation du bois.

Valoriser les usages récréatifs, éducatifs et touristiques

- Favoriser un accueil de qualité du public : sentiers balisés, signalétique, accessibilité, sécurité.
- Développer une offre touristique durable valorisant les paysages, le patrimoine forestier, la biodiversité et les savoir-faire locaux.
- Sensibiliser les visiteurs à la richesse des forêts et à la nécessité de leur préservation par une gestion durable adaptée dans un contexte de changement climatique.

SIGNATURE DES MEMBRES



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO



**Communes
forestières**
Auvergne-Rhône-Alpes



UCCF
Les Coopératives Forestières



**Agir pour
la biodiversité**